

Chute !

Est-il important d'éviter les chutes ?

Les accidents de plain-pied (chutes, trébuchements, glissades) sont très fréquents en milieu de travail. Leurs conséquences peuvent être parfois très graves. En 2006, l'assurance maladie indiquait que les chutes représentaient 24% des accidents avec arrêt, 23% entraînaient une incapacité permanente et 4% un décès. La plupart des chutes pourraient être évitées par une compréhension du mécanisme de la chute, en identifiant leurs causes afin de mettre en place une prévention et ainsi éliminer ou au moins réduire le risque.

Mécanismes de la chute

Les chutes les plus fréquentes ne sont pas les chutes avec dénivellation (chutes d'une échelle, d'un toit, dans un escalier, les sauts à un niveau inférieur, etc.) mais les chutes de plain-pied parce que la personne a glissé ou trébuché. De ce fait, il est important d'évaluer les risques de chute afin de les prévenir.

Les glissades surviennent quand il y a trop peu de frottement ou d'adhérence entre les chaussures et la surface de marche. Les principales causes de glissades sont les suivantes :

- surfaces humides ou graisseuses ;
- déversements accidentels ;
- intempéries ;
- couvre-planchers décollés ou mal ancrés ;
- revêtements de sol ou autres surfaces de marche qui ont des degrés d'adhérence différents d'un endroit à l'autre.

Un trébuchement survient lorsque le pied heurte un obstacle, et si la personne perd l'équilibre, elle peut alors tomber. Les principales causes sont les obstacles situés sur le parcours du piéton, un éclairage insuffisant, mais aussi une déficience physique de la personne (trouble de la vue, déficience motrice...).



Comment éviter les chutes ?

Les trébuchements et les chutes surviennent souvent quand il y a un changement de distance inusité ou inattendu entre le pied et le sol ou la surface de marche, ce qui démontre que la tenue des locaux, la qualité de la surface de marche (le revêtement de sol), le choix des chaussures et la vitesse de marche ont une grande incidence sur la prévention des chutes.



Tenue des locaux

La meilleure façon de prévenir les chutes quelques soient leurs causes est de maintenir en bon état les zones de déplacement des piétons dans l'entreprise : nettoyage régulier et adapté au type de sol, signalement des endroits dangereux, réfection, si possible sans délai, des zones endommagées.

Revêtements de sol

Une autre façon de prévenir les glissades et les trébuchements consiste à changer ou à modifier les surfaces de marche en appliquant des nouveaux revêtements, en remplaçant les couvre-planchers ou en posant du tapis, du ruban abrasif autoadhésif, du revêtement abrasif ou des planchers métalliques ou synthétiques.

Chaussures

Dans les aires de travail où les planchers peuvent être graisseux ou mouillés, ou quand les travailleurs passent beaucoup de temps à l'extérieur, la prévention des chutes devrait commencer par la sélection de chaussures appropriées.

PRESTATION de STSA : Conseils en matière de sécurité

Les médecins de travail et les chargés de prévention sont vos conseillers en matière de sécurité. Concernant le risque chute, ils sont en mesure de vous apporter leur aide afin de l'évaluer :

- état des sols,
- éclairage des zones de circulation piétonne,
- signalisation des endroits dangereux,
- équipements de protection individualisés...

Ils ont à votre disposition toutes les références réglementaires concernant la prévention de ce risque (prévention collective et individuelle). Le médecin du travail peut rappeler également à chaque salarié l'importance et le cas échéant l'obligation du port des chaussures adaptées lorsqu'elles sont fournies par l'employeur.

